

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°47/2020

Nomenclature ACTE :
7.5 Subventions

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 4

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée **secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

Date de la convocation :
22 juillet 2020

Date d'affichage :

**DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMPAGNIE LE P'TIT
BASTRINGUE POUR LE FESTIVAL DE SEPTEMBRE**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de la compagnie le P'tit Bastringue pour le festival du vendredi 4 et samedi 5 septembre 2020.

Elle rappelle que le festival programmé habituellement fin juillet/début août a dû être reporté suite à la crise sanitaire.

Elle présente le programme de ces 2 jours et le budget prévisionnel de l'association.

Elle précise également qu'une subvention de 5 000,00 € est versée par la municipalité depuis plusieurs années pour l'organisation de ces festivités.

Vu le besoin de soutien à la culture dans le contexte de crise sanitaire actuelle,

Le Conseil Municipal, décide, après débat, à 11 voix pour et 4 abstentions,

- D'attribuer une subvention de 5 000,00 € à la compagnie le P'tit Bastringue de Cosne-d'Allier sous réserve de nouvelles consignes préfectorales interdisant et annulant ce rassemblement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 31 juillet 2020

Le Maire,




Stéphanie CUSIN-PANIT